

« Les petits gestes quotidiens concourent à gagner les grandes causes ». [buy cialis cialis online drugs](#)  
[cheap generic cialis pills](#)  
[once daily cialis cost](#)  
[cialis tadalafil cheapest online](#)  
[cialis online pharmacist](#)  
argaiv1263

Laurent Suau, président de **Coeur de Lozère**.

*La **communauté de communes Coeur de Lozère** est engagée depuis des années dans le tri des déchets. Un parti pris pour l'environnement, au profit des générations futures.*

Ce tri s'élabore dans chaque foyer et consiste à séparer, des ordures ménagères, les emballages destinés au tri sélectif (petits cartons, flacons en plastique, métal), le verre, à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet et les déchets végétaux du jardin, pour lesquels des bacs, de couleur verte, ont été disposés sur l'ensemble du territoire de **Cœur de Lozère**.

### **Ordures ménagères :□ le biodégradable avant tout**

Les ordures ménagères de la **communauté de communes** sont acheminées au Centre du Redoundel depuis 2003. Ce site comprend une usine de traitement biologique qui permet un compostage des déchets biodégradables, avant leur enfouissement. Le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère est à la fois propriétaire et gestionnaire de ce centre. En 2009, environ 4 031 tonnes de déchets ont été relevées pour l'ensemble de la **communauté de communes**

### **Collecte des ordures ménagères à Mende**

Cliquez sur la [carte](#) pour connaître vos horaires de collecte des ordures ménagères.

### **Centre-ville**

Le ramassage, effectué par la société Nicollin, se fait du lundi au samedi inclus. Les sacs

d'ordures ménagères doivent être déposés au bas de l'immeuble ou sur le passage de la benne à partir de 17h30. Ils ne doivent pas être sortis du samedi 20h au lundi 17h30.

### **Le ramassage sur les autres secteurs de la ville**

Secteur Nord : le mardi et le vendredi

Secteur Sud : le lundi et le jeudi

Secteur de Fontanilles : le lundi, le mercredi et le vendredi

En juillet et en août : collecte en centre-ville le dimanche matin

### **Collecte des déchets ménagers à Badaroux, le Born et Pelouse**

**Les déchets ménagers sont déposés par les particuliers dans des conteneurs. Ceux-ci sont relevés par le Syctom des cantons de Mende et Saint-Amans.**

- **Badaroux** : deux fois par semaine, le mardi et le vendredi
- **Pelouse, Le Born** : une fois tous les quinze jours, le mardi (juillet et août une fois par semaine)

### **Tri sélectif**

Plus de mille tonnes de déchets ont été acheminés en 2009 par **Coeur de Lozère** au [Centre de tri Environnement Massif central](#), situé sur le Causse d'Auge à Mende.

### **Les emballages, flacons ou papiers destinés au tri sélectif :**

- Les journaux, prospectus et magazines
- Les flacons en plastique, de type gel douche/savon liquide
- Les bouteilles plastique d'huile alimentaire
- Les boîtes de conserve vides
- Les barquettes et canettes en aluminium
- Les tétrabriques
- Les bouteilles plastique (eau, jus de fruit, lait, huile alimentaire). Ce sont les seuls plastiques recyclables.
- Les bouteilles de sirop en métal
- Les suremballages en carton

### **Horaires de collecte du [tri sélectif](#) sur la ville de Mende**

Le ramassage des sacs de tri sélectif s'effectue le mardi dans le centre-ville, à partir de 16h.

Les sacs sont donnés gratuitement aux personnes situées dans le centre intra-boulevard. Les gros cartons doivent être déposés sur le passage de la benne du lundi au samedi, à partir de 18 h.

Cliquez sur la [carte](#) pour connaître vos horaires de collecte du tri sélectif.

### **Colonnes d'apport volontaire sur les communes de Badaroux, Le Born et Pelouse**

Ces conteneurs sont destinés au verre, au papier et aux emballages (flacons en plastique, métal, petits cartons). Pour tous renseignements, contactez le numéro vert (appel gratuit) : **0 800 59 43 14**.

#### **Les déchets verts**

« Voyez la vie en vert » en déposant les déchets de votre jardin dans les conteneurs prévus à cet effet sur le territoire de la **communauté de communes**. Ces déchets végétaux sont les produits de la tonte, de la taille, les feuillages et les fleurs fanées. Les branchages d'un diamètre supérieur à 4 cm sont à exclure.

Les déchets déposés sont valorisés en compost, engrais de qualité pour les sols.